



## SDI et réorganisations des services informatiques

### Compte-rendu de l'audience rectorale relative au Schéma directeur des infrastructures (SDI) : lundi 22 mars 2010 – 9h30 – Rectorat d'Amiens

Une audience sur ce sujet avait été demandée au recteur d'académie, à l'issue de la réunion d'information syndicale qui avait rassemblé les personnels informaticiens de l'académie.

L'occasion pour nous de rappeler notre opposition au SDI tel qu'il est formulé aujourd'hui et d'exprimer nos craintes quant à l'avenir de nos missions informatiques dans ce contexte.

Notre délégation était composée de collègues informaticiens : Thierry VOYAT, Olivier BONNEAU, Laurent DEVENDEVILLE, et de Bernard GUEANT et Philippe LALOUETTE du SNASUB-FSU Amiens ; nous avons été reçus par Patrick GUIDET, secrétaire général d'académie, Valérie BERTOUX, Directrice des ressources humaines de l'académie et Danièle LIEFFROY, chef de la division informatique.

Philippe LALOUETTE a précisé les motifs de la demande d'audience, en exprimant les plus vives inquiétudes des personnels, du SNASUB-FSU et de l'intersyndicale au sujet du SDI.

Les mutualisations prévues par les recentralisations risquent de mettre en péril la qualité du service rendu par les services informatiques implantés dans les académies et les départements. Ces mutualisations vont déboucher sur des suppressions de postes, dans le cadre des redéploiements (pour l'application SIRHEN par exemple) mais aussi sans doute au titre de la RGPP.

Ces réorganisations présagent-elles peut-être également d'un processus d'externalisation : missions confiées à un opérateur extérieur...

Pour toutes ces raisons, notre opposition au SDI doit être rappelée et les personnels concernés (informaticiens et usagers directs) doivent être tenus informés de cette actualité.

Thierry VOYAT a ensuite exposé un certain nombre de remarques et inquiétudes de la part des informaticiens à l'égard du SDI :

- amalgame fait entre SDI et le projet SIRHEN
  - absence de prise en compte de la période transitoire
  - paradoxe entre diminution des effectifs et augmentation de la charge de travail lors de cette période
  - généralisation de la centralisation à tous les SI en parallèle sans bilan du projet SIRHEN
  - construction basée sur des concepts théoriques, sans expérimentation préalable et sans aucune garantie de réussite.
- Il a exprimé également des craintes quant au risque de perte de compétences irréversibles des équipes académiques du fait de suppression de l'exploitation quotidienne (connaissances métiers, infrastructures, ...)

Patrick GUIDET a alors répondu à nos propos liminaires :

Il nous indique que le SDI fixe un cadrage organisationnel pour réorganiser les missions informatiques. Il partage notre intérêt pour l'avenir et la qualité du service rendu aux usagers. Il faudra que les problèmes techniques posés soient résolus et ne doute d'ailleurs pas de cette issue.

Il nous précise ne pas avoir le moindre écho d'une volonté d'externalisation (!?)

L'académie d'Amiens est ponctionnée d'1 poste cette année au titre du redéploiement SDI – SIRHEN, dans le cadre des 40 emplois nationalement reconcentrés pour la rentrée de septembre 2010.

Resteraient sans doute entre 2 et 5 emplois à rendre à ce titre (sur les 110 restants) pour les 2 à 3 ans à venir, sans compter les retraits dus à la RGPP. Le secrétaire général d'académie (SGA) a d'ailleurs indiqué que cette année, le poste à rendre n'était pas pris dans les services informatiques.

Pour lui, le SDI présente l'intérêt de vouloir construire des bases de données nationales permettant l'information de l'administration centrale.

Il ne possède pas d'autres éléments de calendrier de mise en œuvre que ceux qui ont prévalu au retrait d'un emploi dans le cadre du redéploiement SIRHEN-SDI au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Il attire notre attention sur le fait que la mise en place des DSI implique une évolution sensible des missions informatiques en académie.

Le SGA et la DRRH nous informent de leur disponibilité quant aux demandes éventuelles de collègues souhaitant bénéficier de mesures de réorientation professionnelle.

En guise de synthèse :

- Le SDI devrait être bientôt publié, cela dit, il ne l'est toujours pas. Pas de date précise de mise en œuvre, sauf pour le redéploiement des emplois.

- Le rectorat rendra 1 poste au titre du redéploiement SDI – SIRHEN pour le 1<sup>er</sup> septembre 2010, poste qui ne sera pas retiré de la carte des emplois des services informatiques. Entre 2 et 5 postes à ce titre pour les 2 à 3 ans qui viennent, sans compter les retraits pouvant intervenir dans le cadre de la RGPP.

- Le SDI = recentralisation de certaines missions et applications informatiques MAIS AUSSI redéfinition des services informatiques dans les académies.

- Nous rappelons la nuance SIRHEN et SDI,

- Nous demandons explicitement un moratoire du SDI jusqu'à la mise en place SIRHEN

L'audience s'est achevée à 11h15.

Malgré notre insistance, la différence SDI/SIRHEN (voire même Chorus) n'est pas réellement perçue.

Le SGA reste convaincu des améliorations potentielles apportées par la centralisation et semble ne pas en percevoir certains risques. Sentiment sans doute accentué par le fait que nous ne communiquons pas sur le rôle de nos activités et de nos missions.

Nous devons continuer à exprimer notre crainte de voir ce SDI constituer le cadre de la réorganisation des missions informatiques. Il faut imposer un moratoire ou le gel du SDI tant que le bilan de la mise en place de SIRHEN n'est pas tiré par exemple.

## **Dernière minute :**

**Le SDI a été validé et transmis aux Recteurs d'académies ce mardi 23 mars.**

**Un rassemblement est prévu mardi 30 mars devant le rectorat de 12 à 14 heures avec volonté d'informations auprès des collègues de l'académie.**

**Administratifs et Informaticiens**

**TOUS ENSEMBLE CONTRE**

**le SDI et les suppressions de postes !**